

BILAN 2025

I - RAPPORT MORAL

- VIE DE L'ASSOCIATION

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- L'ÉQUIPE SALARIÉE ET INDEPENDANT·ES

II - RAPPORT D'ACTIVITÉ

1- REPRÉSENTATION DES AUTEUR·ICES ET PARTENARIATS

- REPRÉSENTATION
- PARTENARIATS

2 - ACCOMPAGNEMENT CONSEIL, ASSISTANCE ET PROFESSIONNALISATION

- ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENT·ES
- MASTERCLASS JURIDIQUES
- INTERVENTIONS ET ZOOMS INFORMATIFS
- NÉGOCIATION
- PARTAGE D'EXPÉRIENCES
- DISPOSITIFS D'AIDE À LA CRÉATION : ÉMERGENCES, LE VOYAGE À BOLOGNE, LES RÉSIDENCES APPRENANTES, LE MENTORAT DIVERSITÉ
- RESSOURCES EN LIGNE : LA TROUSSE DE SECOURS, édition revue et corrigée, LE BAROMÈTRE DU CONTRAT JEUNESSE ET SON ESPACE DE CONSULTATION, « CAPITAINE NÉGO AUX PAYS DES CONTRATS », BOURSES ET RÉSIDENCES

3 – CÉLÉBRATION DES 50 ANS DE LA CHARTE

- REVUE
- COLLOQUE

4 — LA CHARTE HORS LES MURS

- LE SALON DU LIVRE DE MONTREUIL & AUTRE

5 – COMMUNICATION

- LE SITE INTERNET DE LA CHARTE
- LE FORUM
- RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION
- CHARTE INVESTIGATION

III – RAPPORT FINANCIER

RAPPORT MORAL

En 2025 la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse a fêté ses 50 ans. Cet événement a été l'occasion de poser un regard rétrospectif sur son histoire, ses objectifs et ses actions. 50 ans après sa création, La Charte reste un outil nécessaire et pertinent pour défendre les droits des créateur-ices de littérature jeunesse. Face aux défis qui se dessinent, elle se mobilise pour peser dans la construction de conditions de travail plus favorables.

I. Les actions menées en 2025

- 1. La défense des droits des auteur-ices et illustrateur-ices : Cette année encore, nous avons représenté les Chartistes et la profession auprès des institutions, des éditeurs et des partenaires publics pour promouvoir une meilleure rémunération, un partage de la valeur plus juste et la création d'un statut. Le collectif faisant la force, nous avons mené certaines actions avec d'autres organisations d'artistes-auteurices.**

En 2025, nous avons particulièrement œuvré pour :

- la participation active à l'intersyndicale
 - l'obtention de la mise en place d'élections professionnelles
 - La mise en place de la loi sur la continuité de revenus pour les artistes auteur-ices.
-
- 2. La sensibilisation aux enjeux de la diversité, de l'inclusion, et de l'environnement :**
 - Mise en place, en partenariat avec l'association Diveka, d'un programme de mentorat à destination des auteur-ices issues de groupes minorisés
 - Mise en place, dans la continuité de l'étude Axiales menée en 2024 sur l'égalité femmes/hommes d'un atelier de négociation.
 - Participation et organisation des rencontres internationales pour l'Écologie du livre qui se sont tenues en avril 2025 à Strasbourg

- 3. La formation, l'information et l'accompagnement des créateur-ices :**

Le partage d'information entre pairs est l'une des valeurs fondatrices de la Charte. À travers notre offre de formation, nos différents outils de communication et notre accompagnement juridique, nous tâchons de donner aux Chartistes toutes les boussoles nécessaires à une bonne navigation au sein de notre métier et de notre écosystème. Parmi ces boussoles, on retrouve :

- Le baromètre en ligne destiné à aider les Chartistes lors de la négociation de contrats
- La brochure *Capitaine Négo au pays des contrats-boussole*
- Les webinaires et temps de formation
- La trousse de secours juridique mise à jour
- La *Charte investigation* : de courtes BD de vulgarisation sur les spécificités de notre statut ou de notre profession
- Le forum (re)créé sur notre site internet

II. Les défis rencontrés en 2025

- 1. Des pressions d'ordre politique et économique :** comme l'année 2024, 2025 a été marquée par une pression continue sur les budgets liés à la Culture. À ces restrictions budgétaires se sont ajoutés le plafonnement

de la part collective du Pass Culture au beau milieu de l'année scolaire 2024-2025 et le durcissement des conditions d'accès à la prise en charge des formations par l'AFDAS en fin d'année 2025.

2. L'Intelligence Artificielle Générative : depuis l'année dernière, la Charte s'est emparée de la question de l'IA générative. En juillet, nous avons lancé un appel à témoignages "L'intelligence artificielle fait-elle partie de votre quotidien d'artiste-auteur et autrice ?" Traducteur·ices et illustrateur·ices sont les premier·es concerné·es avec, pour certain·es, une perte de revenus liée à la création de contenus par des IA. L'IA générative bafoue également le droit d'auteur en pillant des œuvres protégées, nos œuvres, sans notre accord et sans contrepartie financière. En réponse, nous avons organisé un webinaire animé par l'avocat Denis Goulette : *Intelligence artificielle générative : s'informer pour mieux résister*. Par ailleurs, en qualité de membre du conseil de gestion de l'Afdas, La Charte participe également aux réflexions autour de la prise en charge des formations aux outils de l'IA, aux côtés d'autres associations et syndicats également très investis sur ce sujet. Nous avons notamment signé le communiqué rédigé par l'ATLF et le collectif En chair et en os "bradage de la traduction, plan social invisible" en réaction à la décision des éditions Harlequin de cesser de collaborer avec des traducteurs humains au profit de l'IA.
3. La précarité du statut des créateur·ices demeure une réalité pour de nombreux·ses auteur·ices et illustrateur·ices jeunesse. Le projet de loi sur la continuité des revenus accompagné par l'intersyndicale et rejeté par le sénat en décembre dernier nous semble être un dispositif majeur pour lutter contre cette précarité. Le rejet laisse présager de combats à venir, et en particulier à l'Assemblée Nationale.

III. Les perspectives pour l'avenir

Pour l'année à venir, nous souhaitons nous concentrer sur nos missions premières, c'est-à-dire la défense des droits de la profession et l'amélioration de nos conditions de travail, avec notamment :

- l'information et la formation à destination des Chartistes
- l'organisation des élections professionnelles
- la défense du projet de loi pour la continuité des revenus
- la poursuite des actions de professionnalisation
- la recherche d'un meilleur équilibre financier

Conclusion

Après une année anniversaire riche en festivités, projets et rencontres, il apparaît nécessaire à la Charte de se recentrer sur ses missions fondatrices afin d'assurer sa pérennité financière et la qualité de son engagement auprès des Chartistes. En 2026, l'association poursuivra son action militante et syndicale au service des trois piliers de la Charte :

- la défense des tarifs Charte et des conditions de rémunération appropriée et proportionnelle
- le partage entre pairs des conditions contractuelles
- la défense des spécificités de la littérature jeunesse

Et puisque le collectif fait la force, nous continuerons de mener ces combats conjointement avec les différentes organisations qui composent l'intersyndicale.

Merci à vous tous-tes pour votre soutien et votre engagement tout au long de ces 50 dernières années

VIE DE L'ASSOCIATION

– LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA de la Charte est actuellement composé de 14 administrateur·ices (sur 17 sièges) : Samantha Bailly, Calouan, Violaine Costa, Sophie Dieuaide, Colette Hus-David, Juliette Iturralde, Anne Langlois, Anne-Claire Lévêque, Marc Lizano, Deborah Mirabel, Camille Noyer, Laura P. Sikorski, Eric Pessan, et Diana Semaska le composent. La présidence est animée par 5 membres dont Colette Hus-David qui est en charge du poste de trésorière, Juliette Iturralde, Marc Lizano, Eric Pessan et Laura P.Sikorski. Cette co-présidence permet de partager les tâches et d'être plus horizontal quant aux décisions à prendre. Le règlement intérieur rédigé et voté par le CA fin 2024 accompagne la vie interne du CA.

9 postes sont à pourvoir lors de l'AG 2026. 6 postes sont en fin de mandat, ceux de Samantha Bailly, Sophie Dieuaide, Juliette Iturralde, Anne-Claire Lévêque, Marc Lizano, et Diana Semaska, et 3 postes sont vacants suite à des démissions.

– L'ÉQUIPE SALARIÉE ET INDÉPENDANT·ES

Céline Bénabes est arrivée à la direction de la Charte le 8 janvier 2024 pour rejoindre Isabelle Dubois, responsable des relations adhérents, et Angélique Brévost, chargée de communication. Toutes trois sont salariées sous la convention collective ELISFA du lien social et familial.

Emmanuelle Leroyer est chargée des dispositifs « Voyage à Bologne », « Émergences ! », Résidences apprenantes (en partenariat avec le Centre national du livre), et de la Révélation du livre jeunesse (en partenariat avec l'ADAGP). Son contrat est un contrat de prestations.

Denis Goulette, avocat, intervient aux sessions des Master Class juridiques, et répond individuellement lors des sessions mensuelles de conseil juridique personnalisé. Nous avons contractualisé avec lui une convention d'honoraires sur le long terme pour les services juridiques destinés aux chartistes et un service d'accompagnement dans certaines prises de décisions, et de représentation de la Charte lors de négociations ou lors de contentieux bénéfiques à la profession.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 – REPRÉSENTATION ET PARTENARIATS

REPRÉSENTATION

Le rôle premier de la Charte est de veiller à la défense des droits, de la profession et du statut des auteur·ices et illustrateur·ices jeunesse. Elle les représente auprès des pouvoirs publics pour s'exprimer en leur nom lors de négociations avec les partenaires et lors de démarches auprès du législateur. Elle est membre actif de l'Intersyndicale AA qui compte 28 organisations et syndicats représentatifs des principaux métiers des artistes-auteur·ices s'inscrivant dans les activités de l'écrit et de l'image.

Cette intersyndicale est actuellement un collectif sans statut juridique particulier. Son organisation interne est en cours de réflexion, principalement dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles pour siéger dans le futur Conseil national de la protection sociale des artistes-auteurs [suite aux débats](#) sur l'article 5 du PLFSS 2026 en décembre 2025

Ainsi, la Charte représente ses adhérent·es et siège dans certains organismes où il est important de faire entendre leurs voix :

- à l'**AFDAS** (Assurance formation des activités du spectacle) : l'association siège au Conseil de gestion. Les commissions « Arts plastiques et graphiques 2D/3D » et « Écrits et Arts Dramatiques » sont actuellement en sommeil.
- au **Conseil d'administration du CNL** par la nomination d'un·e de ses administrateur·ices. Celui-ci représente bien évidemment tous·tes les auteur·ices, mais il est important de noter que c'est une auteur·ice-illustrateur·ice jeunesse qui y siège.
- **lors de négociations interprofessionnelles entre le Syndicat national du livre, la FEDEI, et les organisations représentatives des autrices et auteurs** : en 2025 s'est conclue la réflexion sur la mise en place de la commission de médiation AMAEL (pour remplir le rôle de la commission de conciliation prévue dans l'Arrêté de 2014 (à lire [ici](#)) suite à l'accord du 1er décembre 2014 signé entre le Conseil permanent des écrivains (CPE) et le Syndicat national de l'édition (SNE) pour prendre en charge les litiges pré-contentieux entre auteur·ices et maisons d'édition. La Charte, la Ligue des auteurs professionnels, née de la Charte et des États Généraux de la Bande-dessinée, et l'ATLF (Association des traducteurs de littérature française) ont quitté les négociations peu avant la création officielle de cette commission. Vous pouvez trouver [ici](#) la présentation d'AMAEL et [là](#) des explications au retrait des organisations précédemment citées.
- au **ministère de la Culture** pour des réunions dédiées au suivi des mesures à destination des artistes-auteur·ices :
 - Étude de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) sur le partage de la valeur, d'une part rémunérations des auteur·ices, et d'autre part impact économique de la part diffuseur/distributeur dans le partage de la valeur. La restitution de l'étude sur les rémunérations a été réalisée le 18 février 2026.
 - Au Centre national du livre (CNL) pour des réunions paritaires autour de l'écriture d'un [cahier des charges vertueux](#) sur la conditionnalité des aides financières à la publication des éditeurs candidats. Cette expérimentation est en cours.

- La Charte est **proactive à l’Intersyndicale AA** qui se réunit régulièrement principalement en visio afin de réfléchir ensemble à la stratégie syndicale et mettre en place des communications communes : présence à la réunion de présentation de l’aménagement du contrat d’engagement des bénéficiaires AA du RSA, dénonciation de la main mise sur la SSAA des membres de l’Agressa siégeant lors du scandale du non appel aux cotisations retraite, courriers aux député·es pour contester l’abaissement du seuil de TVA des EI et AA, auditions dans le cadre de la mission flash « PPL continuité de revenus », courriers aux député·es et sénateur·ices pour soutenir les amendements à l’article 5 du PLFSS et obtenir la mise en place d’élections professionnelles dans le cadre de l’instauration d’un Conseil de la protection sociale des AA, et la proposition de loi « continuité de revenus », demande de rendez-vous ministériels, et afin d’organiser des actions communes (membre de la commission vhmss, formation à la violence et au harcèlement moral, sexiste et sexuel dans l’environnement du travail, rassemblements Place Colette et Place de l’Odéon les 9 et 18 décembre toujours dans le cadre des débats parlementaires sur l’article 5 du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) et de la proposition de projet de loi (PPL) [« continuité de revenus »](#)).

La présence de la Charte à différents endroits des négociations quelles qu’elles soient est nécessaire et essentielle à la maîtrise et à la participation aux stratégies politiques, syndicales et militantes des partenaires professionnels, politiques et sociaux.

La Charte a aussi été invitée à **prendre la parole** lors de différents événements publics comme la présentation du baromètre SCAM/SGDL dont elle a participé à l’élaboration et à la diffusion du questionnaire (14/01), la remise des Révélation de l’ADAGP (16/01), la soirée ADAGP de présentation des dispositifs de professionnalisation des auteur·ices et illustrateur·ices jeunesse (12/03), les rencontres internationales pour l’Écologie du livre (15 et 16/04) suite à sa participation au comité scientifique de programmation et organisation, la journée de rencontres de l’emploi dans la culture à la Mairie du XI^e avec présentation de l’entrée dans le métier d’auteur et stand d’échanges (15/05), la co-animation d’un atelier de présentation d’outils de médiation aux [rencontres nationales de l’Alliance pour la lecture](#) (29 et 30/09), une table ronde Livres Hebdo en amont de Montreuil (24/11), et lors d’interventions formatives à destination d’étudiants en arts graphiques ou de professionnel·les émergent·es : à l’école Brassart de Grenoble le 6 février, à l’école Brassart d’Annecy le 7 février, pour Ciclic Centre Val-de-Loire à Orléans le 17 juin, pour L’école du livre jeunesse sur zoom le 3 octobre, pour Ciclic Centre Val-de-Loire à Bourges le 15 octobre, à l’école Cesan à Paris le 18 décembre.

PARTENARIATS

Afin de se maintenir en réseau et toujours dans l’idée de défendre le métier des auteur·ices jeunesse, la Charte développe des partenariats avec :

- **L’ADAGP** (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) et la Charte sont partenaires pour la mise en œuvre et la coordination annuelle de la Révélation livre jeunesse, un prix qui valorise le travail d’artistes-auteurs et autrices émergent·es.
- Le **CPLJ** (Centre de Promotion du Livre jeunesse – Salon du Livre et de la presse jeunesse de Montreuil), dont la Charte est membre du Conseil d’administration. La Charte a mené en 2025 un temps de formation à l’École du livre de jeunesse intitulé « Appréhender l’entrée dans le métier : devenir auteur·ice, illustrateur·ice ».

Le partenariat s’étend jusqu’au **salon de Montreuil** pour lequel nous signons une convention permettant une visibilité de la Charte à moindre coût (mise à disposition gratuite du stand contre une programmation à l’espace interprofessionnel).

- **L’Alliance pour la lecture**, née en 2022 lors de la grande cause nationale. Ce collectif sous forme associative fédère des acteur·ices du livre et de la lecture pour lutter contre l’illettrisme. 13M de personnes en France n’ont

pas accès aux livres et à la lecture. La lecture est un vecteur d'inclusion, d'émancipation et de cohésion. La Charte siège au Conseil d'administration afin de représenter activement les artistes-auteur·ices du secteur de la création, et revendiquer le respect de leurs droits culturels.

- **Lecture Jeunesse** : la Charte siège au comité consultatif de l'Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents animé par l'association Lecture Jeunesse

- **Le Centre national du livre (CNL)**

Depuis 2021, la Charte est sollicitée par le CNL pour la coordination du projet "Les résidences apprenantes" dans le cadre de l'action nationale Partir en livre. Il s'agit de proposer des résidences d'auteur·ices et d'illustrateur·ices jeunesse dans des colonies de vacances et des centres aérés durant les vacances de printemps et les vacances estivales. 63 résidences ont eu lieu entre les vacances de printemps et les vacances d'été en 2025

Le Pass Culture : en janvier 2022, la part collective du pass Culture a été mise en place, destinée aux jeunes de la 4e à la terminale. Une plateforme dédiée a été créée (le site du même nom), accessible à tous les intervenants culturels. Parallèlement, les artistes-auteur·ices peuvent s'adresser au CNL pour créer en leur nom leurs offres d'intervention. Malheureusement 2025 a vu une baisse drastique du budget de la part collective avec un arrêt desancements de nouveaux projets à partir du 30 janvier. Une deuxième session a été ouverte en septembre avec un budget très bas

En 2025, la Charte est restée l'interlocutrice principale suite au brusque arrêt du budget de la part collective. Nous avons appuyé les demandes de paiement en retard des chartistes auprès de la SAS Pass Culture et alerté le Commissaire aux comptes de la SAS de l'irrégularité de la non facturation des interventions par les auteur·ices. Ce qui contrevient à une gestion comptable respectueuse des normes URSSAF principalement pour les assujettis à la TVA. Courrier RAR du 30/05 resté sans réponse.

2 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET ASSISTANCE AUX AUTEURS ET AUTRICES

Le montant total des cotisations en 2025 est de **57 355 euros** (50 135 euros en 2024), soit une hausse de 7 220 euros.

La mise à jour du fichier adhérent·es décidé fin 2024, a été réalisé en 2025. Les membres en latence depuis 2020-2021 ont pu s'acquitter de leur cotisation ou mettre fin de manière définitive à leur adhésion, suite à la réception d'un message de la Charte. Depuis 2025, la base de données est actualisée et enregistre les membres actifs de l'association. L'augmentation significative des cotisations est également le résultat de cette mise à jour.

Les cotisations sont très importantes pour l'association car elles nous permettent de faire fonctionner en partie l'association et de soutenir les auteurs et autrices jeunesse par nos actions en toute indépendance.

L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DES ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

Les adhérent·es de la Charte ont un besoin d'accompagnement spécifique, qu'il s'agisse de leurs droits sociaux ou de leur régime fiscal. La Charte réalise ainsi un accompagnement administratif de ses membres à la fois global et personnalisé.

En 2025, nous avons traité les demandes des Chartistes concernant leur statut social et fiscal : problèmes de relation avec l'Urssaf artistes-auteurs, aide à la déclaration annuelle de revenus artistiques, aide à l'obtention d'indemnité

journalière (pour arrêt maladie et congé maternité, par exemple), question sur le numéro de siret, question sur la facturation, la dispense de précompte, les seuils de TVA. La TVA a été au centre de nombreuses demandes suite aux tentatives gouvernementales d'abaisser les seuils d'assujettissement à la TVA. Cette mesure a d'abord été suspendue avant d'être enterrée.

L'attention s'est aussi portée sur la retraite complémentaire, le régime Raap/Ircec. Afin de répondre à de nombreuses questions sur les modalités d'accès à la prise en charge de la moitié de la cotisation Ircec de la part de la Sofia, un webinaire a été organisé. Cette séance d'information, suivie d'une séance de questions-réponses, a eu lieu le 13 mars 2025 et a accueilli Victor Galvao, directeur de l'Ircec et Geoffroy Pelletier, directeur de la Sofia.

Informé collectivement et accompagné individuellement sont les chemins également suivis sur le plan juridique.

Les masterclass juridiques se sont poursuivies, ainsi que les rendez-vous personnels de trente minutes, en visio, avec Maître Denis Goulette.

Depuis septembre 2023, l'avocat de la Charte a pris en main une partie du service juridique : il intervient sur le contrat d'édition pendant les master class juridiques et traite des questions juridiques les plus délicates en rendez-vous, c'est-à-dire celles qui nécessitent une expertise juridique.

Le choix de la Charte d'avoir un avocat comme conseil juridique a permis à l'association d'intervenir volontairement dans un litige opposant deux de ses membres au groupe BAYARD en février 2024.

Cette intervention volontaire a été jugée recevable par le tribunal judiciaire de Nanterre en janvier 2026, le juge rejetant l'incident de procédure soulevé par le groupe Bayard qui contestait la qualité et l'intérêt de la Charte à agir.

La décision reconnaît qu'un litige individuel peut soulever des questions de principe pour l'ensemble de la profession, notamment concernant l'utilisation par les éditeurs de clauses dites de « mévente » dans les contrats d'édition, et l'articulation de ces clauses avec l'obligation légale d'exploitation permanente et suivie des œuvres.

La Charte considère que ces clauses soulèvent des enjeux importants d'équilibre contractuel, dans la mesure où les auteurs cèdent généralement leurs droits pour toute la durée légale de protection de l'œuvre (vie de l'auteur + 70 ans), alors qu'elles peuvent permettre à l'éditeur de se dégager de son obligation d'exploitation sur la base de critères laissés à sa seule appréciation.

La décision rappelle également qu'une clause de confidentialité contractuelle ne peut être interprétée d'une manière qui porterait atteinte aux droits fondamentaux, notamment au droit pour un auteur de solliciter le soutien de son organisation professionnelle et d'exercer effectivement ses droits en justice.

L'affaire se poursuit désormais au fond. La décision rendue n'a pas tranché la question de la légalité de ces clauses, qui sera examinée lors du jugement sur le fond. La Charte, dont l'intervention a été reconnue recevable, pourra pleinement soutenir ses membres dans ce débat, qui soulève des enjeux importants pour l'ensemble des auteurs et autrices du secteur.

Pour répondre aux demandes juridiques, le questionnaire qui avait permis en 2024 de publier *Le baromètre du contrat jeunesse* a été augmenté afin de collecter plus de données contractuelles. L'analyse de ces données, issues des contrats d'édition jeunesse signés par les Chartistes, a permis de rédiger la brochure *Capitaine Négociation au pays des contrats-Boussole & baromètre pour auteur·ices égaré·es*.

Ce questionnaire est disponible via l'espace personnel de chaque adhérent·e sur le site internet de la Charte. Un espace de consultation des données a également été créé afin que chaque auteur·ice puisse obtenir des informations sur la rémunération des divers droits cédés dans un contrat et ainsi évaluer la proposition faite par une maison d'édition. Ce nouvel outil constitue une vraie évolution.

Ce service de conseils et d'assistance a aussi eu lieu à destination des diffuseurs et des structures qui invitent et rémunèrent les auteurs et autrices. Les questions récurrentes concernent l'organisation de l'invitation d'un·e auteur·ice, la convention, la facture, la déclaration Urssaf, le remboursement des frais, le 1,1% diffuseur, l'assurance, etc.

La Charte reste une source de référence pour les diffuseurs, les salons du livre, les établissements scolaires, les médiathèques et toutes les structures soucieuses de remplir leurs obligations sociales en toute légalité.

LES MASTER CLASS JURIDIQUES

L'absence de connaissances juridiques suffisantes des auteur-ices, pour aborder un contrat d'édition, entrer en négociation avec une maison d'édition de manière plus équitable, nous amène à apporter de l'aide à nos membres. Ainsi, depuis huit ans, la Charte tente de palier ce déficit de connaissances et de rééquilibrer les forces avec son programme de master class juridiques.

Ce besoin de formation juridique découle de l'absence ou de l'intérêt superficiel de ces questions dans les cursus d'écoles d'art et des masters de création littéraire. Par ailleurs, l'entrée dans le métier pouvant également avoir lieu sans un passage dans un cursus d'études, il nous incombe d'aider les auteur-ices à se professionnaliser. A noter que le constat est le même pour ce qui relève des questions sociales et fiscales.

Grâce au soutien de la SOFIA et de la SAIF, le programme des master class juridiques a été renouvelé en 2025. Quatre sessions de deux jours ont été mises en place : deux sessions ont eu lieu en présentiel dans les locaux de la Charte à Paris (avec une prise en charge financière du transport et de l'hébergement pour les membres vivant hors d'Île-de-France) et deux sessions virtuelles sur la plateforme Zoom.

Entre huit et douze personnes sont présentes à chaque session, soit au total trente-six adhérent-es formé-es.

Denis Goulette, avocat de la Charte, a animé la première journée des 4 sessions, épaulé par Isabelle Dubois. Ces deux journées se composent d'une session s'articulant autour de la propriété intellectuelle, des grandes notions du droit d'auteur et de la compréhension du contrat d'édition. Les juristes de la SOFIA et de la SAIF présentent leur structure et la gestion collective des droits d'auteur. Pour terminer, sont abordés le régime social des artistes-auteur-ices, les redditions de comptes et les aspects de la négociation entre un-e auteur-ice et un-e éditeur-ice, tant sur le plan juridique que psychologique. Pour clore la session, un-e auteur-ice confirmé-e vient partager son expérience du métier et de la négociation. L'approche de ces journées est la pédagogie et l'échange. La parole et le dialogue sont centraux et permettent de passer de la théorie à la pratique en toute bienveillance.

Par ces actions de formation, il s'agit pour la Charte d'aider les auteur-ices jeunesse à se confronter à la réalité du métier, sans jugement aucun et dans un cadre propice à l'échange.

INTERVENTIONS ET ZOOMS INFORMATIFS

La Charte a continué à informer les auteur-ices, ses membres bien sûr, mais plus largement la population artistes-auteurices, ainsi que les futur-es professionnel-les (les primo-auteur-ices et les étudiant-es).

A l'École du livre de Montreuil, la Charte a animé une journée de formation. Lancée en octobre 2024, l'expérience a été renouvelée en octobre 2025 après le succès de la première édition.

• Appréhender l'entrée dans le métier : devenir auteur-ice illustrateur-ice le 3 octobre

Signer un premier contrat d'édition est le pas qui marque l'entrée dans le métier d'auteur-ice, illustrateur-ice. En comprendre l'écosystème, la chaîne du livre et le statut est essentiel pour saisir tous les contours de la profession.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la chaîne du livre et ses ressources.
- Signer un contrat d'édition : les devoirs sociaux de l'éditeur et les conséquences pour l'auteur-ice et l'illustrateur-ice
- Le régime social des artistes-auteurs.
- Déclarer fiscalement les droits d'auteurs et autres revenus artistiques.

• ZOOMS INFORMATIFS ET WEBINAIRES

En 2025, la Charte a organisé quatre zooms informatifs pour les adhérent-es :

- *Se (faire) publier en s'appropriant le process éditorial (avec ou sans éditeur-ice)*, avec Estelle Mialon, autrice et ancienne éditrice, le 20 février / 26 participant-es.
- *Comprendre la retraite complémentaire (Raap/Ircec) et la prise en charge Sofia*, avec Victor Galvao, directeur de l'Ircec et Geoffroy Pelletier, directeur de la Sofia, le 13 mars / (210 vues)
- *Filéas : Comment ça marche ? Comment consulter les chiffres de ventes de vos ouvrages ?*, avec Emilie Delaporte, responsable de mission Filéas, le 18 septembre / 39 participant-es. (121 vues)
- *Intelligence artificielle générative : s'informer pour mieux résister*, avec Denis Goulette, avocat en propriété intellectuelle, le 2 octobre / 29 participant-es. (153 vues)

Les zooms sont à revoir sur la chaîne YouTube de la Charte.

En partenariat avec la FILL la Charte a co-organisé un [webinaire pour présenter l'étude *Négociier, tout un art !*](#) afin de sensibiliser aux conditions de négociation des créateur-ices, le 4 février / plus de 80 participant-es

ATELIER : COMMENT NÉGOCIER SON CONTRAT D'ÉDITION ?

A la suite de l'étude [Négociier, tout un art !](#) parue en juin 2024 nous avons souhaité proposer un atelier en réponse aux difficultés endogènes et exogènes rencontrées par les femmes lors de négociations contractuelles. Nous avons fait appel à l'agence Axiales qui a réalisé l'étude et a concocté une séance d'atelier d'une journée autour des axes de compréhension des freins à la négociation et de découverte des leviers pour y remédier. La journée a alterné apport d'informations et mise en situation de négociation afin de personnaliser les difficultés et d'y apporter des réponses au cas par cas. 8 autrices ont pu en bénéficier. Le renouvellement de cet atelier en 2026 est en cours de réflexion.

ATELIER : COMMENT TRANSMETTRE L'ACTE DE CRÉATION ?

Afin de répondre à des difficultés apparaissant en milieu de carrière quand la course aux revenus accessoires pour pallier la rémunération insuffisante en droits d'auteur fait écran au déséquilibre entre création et médiation, la Charte a renouvelé une journée de mise à plat des problématiques rencontrées lorsque la médiation/animation prend le pas sur le temps de création. Les échanges et mises en situation ont permis de réévaluer les priorités de chacune et chacun.

Programme :

- Savoir définir sa singularité artistique et son désir de transmission. Consolider les démarches de transmission et ne pas céder aux activités de médiation et/ou d'animation.
- Mise en situation pour trouver des alternatives aux propositions artistiques

Intervenantes : Carole Chaix, autrice illustratrice tout terrain et Sophie Van der Linden, critique et autrice. Nous ne savons pas si nous reconduirons cet atelier courant 2026

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA CRÉATION

- **EMERGENCES !**

Après sept éditions réussies, la Charte a lancé, en avril 2025 un nouvel appel à participation auprès des auteur·ices émergent·es pour révéler et accompagner des auteurs et autrices jeunesse. Quelques chiffres : **61 participant·es, 12 lauréat·es, 4 parrains/marraines, 14 heures de formation, 2 jours de rencontres en salon** avec 22 éditeurs, **3 régions partenaires, 500 exemplaires** du recueil **distribués**. Partenariat fidèle du ministère de la Culture, SOFIA, CFC Copie Privée, de la médiathèque de Montreuil et son club Lékridezado

- **LE VOYAGE À BOLOGNE**

Le Voyage à Bologne 2025 (13ème édition) a connu le même succès. **59 dossiers reçus, 12 lauréats, 7 accompagnants dont 4 parrains/marraines, 6 régions partenaires** associées à nos partenaires fidèles sur ce dispositif (Ministère de la Culture, SOFIA, CFC Copie Privée), sans oublier la médiathèque Françoise Sagan et la Foire internationale du livre jeunesse de Bologne. Le dispositif 2025 n'a pas été retenu pour une accréditation Erasmus + d'Éducation aux adultes, mais le renouvellement de notre demande a été retenue pour 2027. Ce qui permettra une aide financière européenne et une réflexion élargie pour encore améliorer le dispositif de professionnalisation à l'international.

- **LES RESIDENCES APPRENANTES**

En partenariat avec le Centre national du Livre. Dorénavant deux appels à candidatures (en décembre de l'année précédente pour des résidences au printemps et en mars de l'année en cours pour les résidences d'été). **203 candidatures** d'auteur·ices, (70 % de premières demandes), **plus de 80 structures** candidates, **63 résidences** organisées dans **51 départements, 1 443 enfants et adolescent·es** concerné·es (23 enfants par résidence en moyenne), âge moyen : **8 ans** (public de 2 à 15 ans), **580 chèques Lire** distribués à **28 structures** et **22 structures** ont organisé une sortie en librairie

- **MENTORAT DIVERSITÉ**

La Charte a souhaité dès 2023 s'atteler au manque de diversité et de représentation des minorités en littérature jeunesse. En 2025 grâce à un co-financement de la Fondation la Poste et du ministère de la Culture, ainsi qu'un partenariat avec l'association Diveka, nous avons porté un projet de mentorat pour 5 dossiers bénéficiaires. Le mentorat consiste en un accompagnement par un·e auteur·ice expérimentée à la rédaction d'un manuscrit d'un roman jeunesse, la connaissance de l'environnement professionnel et la recherche d'éditeur. Le mentorat est actuellement en cours jusqu'en juin et a été lancé en novembre 2025.

RESSOURCES EN LIGNE

- **[MISE À JOUR DE LA TROUSSE DE SECOURS :](#)**

Lancée en 2013 et 2014, la *Trousse de secours juridique pour auteurs et illustrateurs en détresse* a été revue et complétée en 2024-25. Elle permet aux auteur·ices d'avoir les réponses aux questions et problèmes les plus récurrents, rencontrés à la lecture d'un contrat d'édition et/ou une fois l'exploitation du livre en cours. Le document a été mis à jour et augmenté. Il est à télécharger à partir des sites Internet de la Charte ou de la SAIF. Un sommaire interactif est proposé : il se compose de deux parties : les maux d'éditeur·ices et ceux des auteur·ices.

- [LE BAROMÈTRE DU CONTRAT JEUNESSE ET SON ESPACE DE CONSULTATION](#) via l'[Espace adhérent-e](#)

En 2025, les chartistes ont pu remplir un questionnaire afin de renseigner les données contractuelles de leurs contrats d'édition. Nous avons collecté pas moins de 822 contrats. Grâce à cela, nous avons pu à la fois créer un guide des recommandations en matière de négociation, mais également un espace de consultation de ces données, accessible depuis l'espace adhérent-e sur le site. Il est strictement réservé aux chartistes. Il est possible de filtrer les données (à-valoir, pourcentages, droits secondaires, etc.) par maison d'édition, type de publication et rôle (auteur-ice, illustrateur-ice, traducteur-ice) pour obtenir des informations ciblées. Les valeurs maximales et minimales, les médianes et les moyennes sont les informations consultables. Les chiffres s'actualisent automatiquement et les données sont générées en temps réel. L'objectif est d'obtenir un maximum d'indications claires sur la rémunération des artistes-auteurs et autrices et ainsi de faire évoluer les pratiques dans le bon sens.

- [CAPITAINE NÉGO AU PAYS DES CONTRATS](#)

Dans le prolongement du travail effectué en 2024 autour du *Baromètre du contrat jeunesse*, la Charte a recueilli, lu et analysé les données de plus de 950 contrats d'édition (portant sur 182 maisons d'édition différentes). À partir de cette analyse, la Charte a rédigé un guide de navigation comprenant de nombreux chiffres de référence et de multiples recommandations en matière de négociation : *Capitaine Négo au pays des contrats, Boussole & baromètre pour auteur-ices égaré-es*.

Avec la publication de ce guide, nous espérons permettre une meilleure négociation pour une meilleure rémunération de chacun-e et une avancée collective des droits des auteur-ices.

- [RÉPERTOIRE DES BOURSES ET RÉSIDENCES](#)

Les informations sur les bourses, les aides financières et les résidences pour les auteur-ices ont fait l'objet d'un travail de recherche dont le fruit est disponible sur le site de la Charte sous la forme de deux articles.

3 – CÉLÉBRATION DES 50 ANS DE LA CHARTE

- LA REVUE [Crayons pointus, langues bien pendues !](#) relate l'histoire de la Charte et témoigne de l'engagement de celles et ceux qui la font

- LE COLLOQUE du 26 mai à la médiathèque Robert Desnos de Montreuil

La médiathèque Robert Desnos a accueilli les fondateurs de la Charte en 1975, c'était donc une évidence que nous nous retrouvions au même endroit pour partager genèse, expériences et perspectives. Tables rondes, échanges, apéritif dînatoire, soirée dansante, convivialité furent les moments précieux de cette festivité. Retrouvez les podcasts des tables rondes en lien sur les titres :

1. [Souvenirs des débuts](#) ,
2. [Variété et qualité : une réalité ? Comment oeuvrer pour la variété, la qualité, la diversité et la pluralité de la littérature jeunesse ?](#)
3. [L'artiste-auteur-ice est un-e professionnel-le comme les autres. Quelles actions pour soutenir la professionnalisation des créateur-ices de la littérature jeunesse ?](#)
4. [Ce n'est qu'un début, continuons les combats. Des obstacles restent à lever : quel avenir pour le livre et la littérature ? Comment réduire si ce n'est exclure l'intrusion de l'IA ? Estimons-nous suffisamment sérieusement l'impact écologique de la \(sur\)production de livres ?](#)

4 – LA CHARTE HORS LES MURS

• LE SALON DU LIVRE DE MONTREUIL

Du 25 novembre au 1er décembre, la Charte était présente au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil. Comme chaque année, le stand était tenu par les salariées et par des bénévoles chartistes. En 2025, le stand comme les rencontres proposées étaient axés sur le métier, la professionnalisation et le militantisme porté par la Charte et ses membres. Des extraits chiffrés de la brochure *Capitaine Négo au pays des contrats* et de *Charte investigation* étaient exposés sur le stand.

Par ailleurs, nous avons animé quatre tables rondes sur l'espace interprofessionnel et international :

- Négociation sa rémunération sans tabou.
- L'émergence des voix de la diversité.
- 1975-2025, vers la reconnaissance professionnelle des artistes-auteur-ices ou comment défendre leurs intérêts.
- Quelle place pour le-la traducteur-ice de livres jeunesse dans la transmission auprès des jeunes lecteurs et lectrices ?

La Charte a aussi été invitée à présenter Alice Ourghanlian, autrice-illustratrice, Révélation Livre jeunesse 2025. La lauréate est venue partager son expérience et parler des retombées professionnelles suite à la réception du prix.

• LOCATION DE L'EXPOSITION [Dans la peau d'un auteur jeunesse](#)

Cette exposition continue à vivre publiquement et a été louée du 13 au 26 janvier à la Maison des enfants à Châtillon (92)

5- COMMUNICATION

LE SITE INTERNET DE LA CHARTE

Une attention particulière a été portée cette année au site internet. Concernant l'espace adhérent, le paiement de la cotisation annuelle via HelloAsso et la création et l'alimentation de la fiche du répertoire par l'auteur-ice ou l'illustrateur-ice sont actifs. A cela s'ajoutent l'accès à un questionnaire vous permettant d'inscrire les données de vos contrats d'édition, et à un espace de consultation de ces données éditoriales collectées des questionnaires, données qui vous permettent de connaître les pratiques de contrat chez de multiples éditeurs. Ce questionnaire et cet espace sont des outils pour partager collectivement vos données et améliorer la négociation individuelle, qui elle-même améliorera au fil du temps la négociation collective. Ces nouveaux outils concrétisent un des objectifs de la création de la Charte qui est le partage de données contractuelles individuelles pour améliorer la négociation.

Le répertoire compte 1269 fiches d'autrices et d'auteurs et offre aux membres de la Charte une exposition complète et affinée de leurs ouvrages, et la possibilité de mieux renseigner les diffuseur-ses sur leurs conditions d'interventions.

Cet outil est essentiellement utilisé par les professionnel·les souhaitant inviter un·e auteur-ice à participer à une manifestation littéraire, et aussi par les éditeur-ices. Le répertoire reste à l'évidence un composant essentiel des services de la Charte. Il est bien installé dans le paysage professionnel.

Le trafic sur le site Internet est en perte de vitesse. Nous comptabilisons 88 000 utilisateurs et utilisatrices, soit une baisse de 25% par rapport à 2024 pour 218 464 pages vues soit environ -30% par rapport à 2024).

LE FORUM

L'ancien forum a été refondu. Il est dorénavant accessible via l'espace adhérent-e. Arborescence revue avec de nouvelles catégories, possibilité d'abonnements à des sujets pour être au courant des dernières interventions, création d'un profil utilisateur-ice, autant de nouveautés qui rendent dynamique ce nouvel outil. 1015 chartistes se sont d'ores-et-déjà inscrit-es. Ce modèle pourrait être amélioré par de la modération.

RÉSEAUX SOCIAUX, NEWSLETTERS ET APPEL À TÉMOIGNAGES

• Les réseaux sociaux

D'une manière générale, la présence de la Charte a continué à se renforcer sur les réseaux sociaux toute l'année 2025. Excepté pour X (ex-twitter) en sommeil à la Charte, l'utilisation d'Instagram et de Facebook continue de se développer pour informer les adhérent-es et les partenaires, mais aussi pour mener des campagnes de communication de concert avec d'autres associations. Les objectifs résident dans la capacité de la Charte à mobiliser et à fédérer les utilisateur-ices autour des positions qu'elle défend. Cette présence systématique permet à la Charte d'accroître sa visibilité et de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics et du grand public. Depuis 2019, la Charte est également présente sur LinkedIn. L'aspect professionnel de ce réseau permet de toucher les personnes appartenant à la chaîne du livre qui ne seraient pas sur les autres réseaux sociaux.

Quelques chiffres : les abonné-es de tous les comptes sont **en constante augmentation**.

- Page Facebook : **15 908** abonné-es (stabilisé par rapport à 2024) et le groupe *Les Chartistes* qui compte **928** personnes
- Compte Instagram : **10 869** abonné-es (+16,7%/2024)
- Compte Twitter : abandonné
- Compte LinkedIn : **3 407** abonné-es (+21,6%/2024)

• Le groupe fermé Facebook : Les Chartistes

Le groupe fermé compte aujourd'hui 928 membres. Il est strictement réservé aux Chartistes et administré par la Charte. Son but est de transmettre les informations réalisées par l'association, mais aussi celles venant des divers organismes de la chaîne du livre, des associations culturelles et autres partenaires très présents sur ce réseau social. Les discussions sur le métier d'auteur-ice et d'illustrateur-ice sont autorisées, l'entraide bienveillante encouragée, mais aucune auto-promotion ne peut y figurer.

La Charte répond aux questions posées par ses membres (sociales, fiscales, éditoriales, etc.). Très actif et utile, ce groupe permet à la Charte de garder le contact avec ses adhérent-es et de les interroger sur leurs expériences.

Le groupe est dynamique et les Chartistes ont aussi pris l'habitude de poser leurs questions et de se répondre les un-es aux autres.

• Charte-info et revues de presse

En 2025, 95 Chartes info ont été envoyées aux adhérent-es et professionnel-les du Livre avec un taux d'ouverture à 56%. Depuis 2020, les gens peuvent s'inscrire sur le site et demander à recevoir nos newsletters. En 2025, 446 personnes sont abonnées à nos newsletters. Cela nous permet de toucher un plus large public, plus d'organisations du monde du livre et de particuliers.

• Une revue de presse mensuelle

portant sur l'actualité de la littérature jeunesse est également réalisée par la chargée de communication de la Charte.

• La chaîne Youtube

Elle se nourrit des zooms informatifs réalisés dans l'année, elle compte 1227 abonné-es et contient 99 vidéos. 137 756 vues depuis 2013

CHARTE INVESTIGATION

Dans une volonté de traiter des sujets d'actualité politique de manière plus pédagogique, un nouveau format de communication a été créé : la Charte investigation. Diffusée essentiellement sur les réseaux sociaux, cette Charte investigation est sous format strips BD dont le scénario s'appuie sur la parodie de l'émission "Cash investigation". Son objectif est la vulgarisation militante d'informations liées aux métiers d'artistes-auteurs et autrices.

Les sujets concernés sont sociaux, juridiques, fiscaux, éditoriaux et historiques, le plus souvent liés à l'actualité. Deux ont été publiées : "l'à-valoir, quand le travail devient une dette déguisée" en juin et "Génération Jean Zay" en décembre. D'autres sont à venir. Les bonnes volontés pour les réaliser en binôme sont le bienvenues.

CONCLUSION

La Charte a connu une activité très dense en 2025 dans le cadre de son année anniversaire. Afin de poursuivre l'accompagnement à la professionnalisation et être réactive aux mouvements sociaux et politiques, l'énergie collective a répondu présente pour montrer une dynamique active et constructive. La collaboration avec la Ligue des auteurs professionnels, issue de la Charte et des États Généraux de la Bande-Dessinée, et d'autres organisations professionnelles de l'Intersyndicale offre des perspectives de réflexions et d'actions autour de la reconnaissance de la profession, du travail de création et d'un statut social plus protecteur. La fin d'année 2025 augure un renouvellement de l'action syndicale perfectionnée. Mais le maintien et la poursuite des actions principales menées à la Charte nécessite une pause de nouveaux projets en 2026 pour gagner en équilibre d'activité et financier, et pour refondre la vitrine principale de la Charte qui est son site internet. Nous appelons à votre soutien dans ce sens.

La Charte remercie l'ensemble de ses partenaires financiers pour leur accompagnement :

- Le ministère de la Culture
- La SOFIA
- L'ADAGP
- La SAIF
- Le CFC
- Le Centre national du livre
- La Mairie de Paris
- L'agence livre et lecture AR2L Hauts-de-France
- L'agence livre et lecture ALCA Nouvelle-Aquitaine
- L'agence livre et lecture PACA
- La Région Grand Est
- Normandie Livre & Lecture
- La Fondation la Poste

Rapport Financier

I. Rôle de la trésorière

Laura P.SIKORSKI, a été remplacée par **Colette HUS-DAVID**, élue au bureau et au poste de trésorière le 14 avril 2025. Son rôle est de superviser les demandes de subvention dont elle signe les courriers, accompagner la gestion financière et la réflexion sur la gestion budgétaire en général

II. Cabinet comptable

Le cabinet **In Futurum** est le cabinet comptable choisi par la Charte en janvier 2024. Nous avons deux interlocutrices permanentes, Axelle Gourdet pour la comptabilité sociale et Mélanie Parfait pour la comptabilité analytique. L'expert-comptable Benjamin Cerdan peut aussi répondre à nos questions. La comptabilité de la Charte n'est pas une comptabilité complexe. Le compte de résultat nous est envoyé en temps et en heure dans une rigueur réciproque surveillée

III. Bilan général de l'année 2025

Le bilan comptable montre un déficit de 16 757,00€ absorbé par les résultats excédentaires des deux années précédentes. La trésorerie reste saine mais n'offre plus de marge de manœuvre pour les années à venir.

L'année 2025 a connu une densité exceptionnelle de son activité, déployant trois nouveaux projets en partie financés, de nouveaux outils sur le site pour un montant de plus de 6 000,00€ financés sur fonds propres, et l'organisation des 50 ans de la Charte entre revue et colloque pour un budget global de 17 000,00€, elle aussi en partie financée par nos partenaires privés et nos fonds propres. Le financement du fonctionnement, de l'équipe permanente (3 salariées à temps complet) et des prestations principales (dispositifs de professionnalisation: Émergences!, le Voyage à Bologne, les résidences apprenantes, la Révélation jeunesse, et l'action et le conseil juridiques) connaissent un équilibre très fragile. Les financeurs de la Charte sont friands de projets mais omettent de financer la gestion et le quotidien de la Charte durant lequel les fondamentaux de ses objectifs sont traités: accompagnement et aide juridique, sociale, fiscale des auteur-ices et de leurs diffuseurs, représentation, négociation, et action politique et syndicale, recherche et montage de partenariats. Les subventions n'augmentent pas et ont plutôt tendance à baisser alors que l'activité de la Charte ne cesse de croître en réponse aux besoins de ses adhérent-es. En revanche les cotisations ont connu une augmentation appréciable de + 12% (57 974,00€), cotisations qui représentent environ 17% des produits (recettes en subventions et prestations) de la Charte.

Conclusion

2023 et 2024 ont été deux années aux résultats excédentaires et aux configurations différentes, un poste salarié en moins à partir de mai en 2023 et un reliquat d'un montant de 35 000,00€ de subvention Sofia en 2024. Le déficit de 2025 démontre que les financements réguliers de la Charte ne suffisent pas à solidifier l'organigramme actuel sur le long terme. Cela fragilise les initiatives supplémentaires telles que les nouveaux projets. Ceux-ci connaissant des financements fléchés, peuvent ajouter à la difficulté de l'équilibre budgétaire. Cet état des lieux nécessite une vigilance en 2026 en particulier, tout en s'appuyant sur des partenaires fidèles, des chartistes engagés, des organisations et syndicats à nos côtés, et en engageant une recherche de nouveaux financements.